

◀ Compte-rendu ▶

Rencontre de SUD éducation avec le Ministre de l'éducation nationale

Le ministre Jean-Michel Blanquer et sa conseillère sociale ont reçu en audience des représentant-e-s de la fédération des syndicats SUD éducation lundi 2 octobre 2017. Voici une synthèse ordonnée selon les différents thèmes qui ont pu être abordés.

Sur les postes et le budget 2018

? Nous avons posé la question de l'inadéquation du nombre de postes ouverts avec les besoins. Dans ce contexte, les arbitrages budgétaires concentrés sur les CP/CE1 à 12 en REP/REP+ se sont faits au détriment du second degré.

Le ministre admet que le premier degré est sous-doté par comparaison aux autres pays de l'OCDE. Il nie qu'il y ait un problème de dotation dans le second degré ou dans le supérieur.

Il qualifie de « mesure sociale extrême » le dispositif CP à 12, qu'il compte étendre aux classes de REP, puis aux classes de CE1 en REP+, et enfin en REP à partir de la rentrée 2019.

Le ministère explique que, pour ne pas inscrire au budget des prévisions de dépenses correspondant aux postes ouverts aux concours mais dont il estime qu'ils ne seront pas pourvus faute de candidat, il diminue le nombre de postes ouverts aux concours.

Ainsi, pour un concours pour lequel 250 postes sont ouverts mais lors duquel seulement 200 sont pourvus, le ministère n'inscrira à l'avenir que 200 postes.

Le ministère admet qu'il existe un problème de recrutement, possiblement lié à la question salariale.

Commentaire de SUD éducation

⇒ SUD éducation ne peut que se féliciter que le ministère admette enfin l'intérêt pédagogique d'une réduction importante des effectifs. Toutefois, la mise en place de ce dispositif à la hussarde, sans aucun cadre réglementaire, pousse la hiérarchie à imposer des montages absurdes dans des écoles déjà contraintes par le manque de place.

⇒ Il est en outre inacceptable que la mise en place des CP à 12 s'opère à moyens constants au détriment des autres dispositifs tels que les PDMQC, ou bien des recrutements nécessaires dans le secondaire.

⇒ Les justifications de la baisse programmée du nombre de postes au concours ne trompent personne. Elles correspondent à une politique d'austérité budgétaire. La réponse à la « crise du recrutement » ne peut être la baisse du nombre de postes ouverts quand dans une logique technocratique d'affichage, alors que ce sont les conditions de travail et les rémunérations qui devraient être interrogées. Il y a urgence à recruter à la hauteur des besoins, à titulariser sans condition l'ensemble des personnels précaires, à prendre en compte les difficultés de nos métiers, à augmenter l'ensemble des salaires.

? SUD éducation a posé la question de la santé des élèves vu les graves carences en poste dans la médecine scolaire.

Le ministère se dit conscient des problèmes de la médecine scolaire et indique vouloir travailler à l'effectivité de la visite médicale en CP.

Commentaire de SUD éducation

⇒ Une pieuse déclaration de principe par laquelle le ministère ne s'engage à rien. En outre, la prise en compte de santé des élèves ne peut nullement se réduire à une visite médicale au début de la scolarité obligatoire.

? SUD éducation a posé la question du manque criant de postes en vie scolaire.

Le ministère répond qu'il est nécessaire de faire évoluer les missions notamment pour la vie scolaire en encourageant la formation des assistant-e-s d'éducation pour en faire des futurs enseignant-e-s. Un concours qui prendrait en compte l'expérience des AED est envisagé.

Commentaire de SUD éducation

⇒ Préparer les assistant-e-s d'éducation à passer les concours suppose de les rémunérer mieux tout en réduisant leur temps de travail et en adaptant réellement leur emploi du temps salarié à celui de leurs enseignements. Cela ne répond par ailleurs en rien à notre question sur le manque de personnels, et ne répondra pas à la précarité de ces emplois, car le concours opérera un tri.

? SUD éducation a posé la question de l'absence de labellisation REP/REP+ des lycées, et de limitation d'effectifs.

Le ministère a répondu que ce n'était pas envisagé, qu'il préfère concentrer les aides attribuées à l'occasion des dialogues de gestion.

Commentaire de SUD éducation

⇒ Renvoyer à la négociation rectorat/lycée l'attribution de moyens supplémentaires relève du marché de dupes. Dans la logique de contractualisation, c'est systématiquement le ministère qui gagne. SUD éducation revendique l'attribution pérenne de moyens suffisants pour tous les établissements situés dans les REP/REP ou qui devraient légitimement l'être. Cela passe aujourd'hui par un label sur des critères transparents.

Programmes scolaires

? SUD éducation a posé la question de la réforme du baccalauréat annoncée par le ministre à la presse.

Le ministère indique qu'il compte faire des économies importantes grâce à la réforme du baccalauréat.

Une mission sera confiée mi-octobre à une personnalité qui rencontrera largement (organisations syndicales, de parents, etc.) pour un rapport courant janvier.

Suite à cette mission, un projet de texte sera soumis en mars aux organisations syndicales.

Le principe : un resserrement sur un nombre de 4 épreuves et la mise en place de contrôle continu.

Une réflexion est en cours sur des dominantes passerelle, le format des épreuves pour préparer les élèves au post-bac.

Cette réforme aura des conséquences en terme de formation et d'enseignements sur les lycées. La mise en œuvre progressive. Le nouveau bac sera mis en place en 2021.

Commentaire de SUD éducation

⇒ Cette réforme ne vise en rien à démocratiser le service public d'éducation, bien au contraire. SUD éducation s'oppose à cette hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non. Nous voulons le maintien du cadre national du diplôme contre toute tentative de localisation et la garantie du droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives. D'autre part, le bac ne suffira plus pour garantir le droit à l'université. L'annonce de l'introduction de prérequis pour entrer à l'université, sous couvert de lutter contre l'échec, est une attaque majeure contre l'égalité du droit aux études supérieures. Le bac est le premier grade universitaire. Il doit rester un prérequis suffisant pour accéder à l'université.

? SUD éducation a posé la question de l'avenir de l'enseignement professionnel.

Le ministère répond qu'il y aura une réflexion autour de l'apprentissage avec le ministère du travail. Il se donne pour objectif de faire progresser l'apprentissage.

En ce qui concerne les CAP, le ministère estime qu'il y a urgence car la poursuite d'étude est difficile. De nombreux élèves de CAP sont décrocheurs.

Le ministère veut centrer la poursuite d'étude sur la base du socle commun et des enseignements fondamentaux renforcés. Les élèves en CAP ont besoin de compétences dans les enseignements généraux.

Changement des modalités de certification pour les DI (allègements des procédures CCF en réflexion).

Le ministère annonce vouloir des formations porteuses d'emploi. Il désire supprimer les formations qui ne sont pas porteuses d'emploi.

Il souhaite renforcer les « campus de formation » et avoir une réflexion sur la manière dont les entreprises peuvent apporter des formations professionnelles, y compris pour les BTS.

Une mission sera mise en place en octobre.

Le ministre admet que les CCF sont parfois trop lourds et n'est pas fermé à une réflexion sur la durée des PFMP et leur répartition sur le cycle.

Commentaire de SUD éducation

⇒ *Le ministère annonce une soumission toujours plus importante de l'enseignement professionnel aux entreprises capitalistes, par le développement de l'apprentissage, la fermeture des formations qui ne sont pas directement liées à l'employabilité immédiate, et par l'ouverture de la délivrance de diplômes supérieurs aux entreprises elles-mêmes... SUD éducation dénonce ce dévoiement du service public d'éducation, et s'y opposera : l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise !*

? SUD éducation a posé la question des annonces par voie de presse de la modification des programmes.

Le ministère répond qu'une réforme des programmes du lycée sera menée parallèlement à celle du baccalauréat.

Il confirme que les autres programmes existants subiront des modifications, notamment avec l'ajout de « repères annuels ». Le DNB sera aménagé.

En ce qui concerne le redoublement, le ministère indique vouloir lever « l'interdiction totale sans laisser penser toutefois que le redoublement est la solution totale. »

Commentaire de SUD éducation

⇒ *Le ministre avait annoncé qu'il ne changerait pas les programmes... Mais c'était sans compter sur sa volonté de mise au pas pédagogique. Les premières pistes évoquées sont particulièrement inquiétantes, sur les contenus comme sur les méthodes : c'est un tournant réactionnaire et autoritaire que Blanquer veut faire prendre à l'école.*

⇒ *Les enseignant-e-s n'en peuvent plus de ces changements improvisés, imposés sans réelle concertation par chaque nouveau ou nouvelle ministre. Les enseignant-e-s de collège en particulier, qui doivent déjà s'approprier les nouveaux programmes des quatre années en même temps, en plus de dispositifs nouveaux. Les enseignant-e-s du premier degré aussi, qui n'ont jamais le temps de mettre œuvre de nouveaux programmes avant qu'ils ne changent...*

Hors de métropole

? SUD éducation a demandé ce que le gouvernement prévoit en matière d'éducation les territoires hors de métropole vu l'état de dénuement du service public d'éducation (tant en termes de personnels que d'infrastructures).

Le ministère envisage un « plan d'urgence ». Il indique que selon lui, l'enjeu majeur réside dans la construction de nouveaux établissements. Le ministère vient en appui pour faire avancer les constructions.

Il déclare travailler à un plan pour les contractuels pour des conditions de recrutement assouplies afin de recruter plus de personnels. Il travaille avec des antennes de formation à la Réunion à la délocalisation des formations.

Commentaire de SUD éducation

⇒ *Les annonces sur les établissements à construire restent bien floues. Et pour une urgence affirmée, le ministère semble prendre son temps...*

⇒ *Répondre au problème criant du déficit de personnels par davantage de recours aux contractuel-le-s, c'est encore considérer ces territoires comme n'ayant pas droit au même service public que la métropole, et c'est développer encore la précarité dans ces régions.*

Conditions de travail

? SUD éducation a demandé au ministre ce qu'il compte entreprendre pour mettre fin au manque criant de médecins de préventions dans les académies.

Le ministère se contente d'indiquer qu'il s'agit bien d'un problème. Interrogé plus avant, il indique étudier avec le ministère de la Santé la possibilité de conventionner des médecins libéraux.

Commentaire de SUD éducation

⇒ Cette réponse ressemble fort à une manœuvre dilatoire, comme toujours sur ces questions. Le ministère ne prend pas la mesure de cette question pourtant essentielle.

⇒ Dans l'éducation nationale, il y a 1 médecin de prévention pour 15574 agent-e-s, alors que la loi demande 1 médecin pour 2500 agent-e-s ! L'éducation nationale ne respecte la loi qu'à 16 % ! (Chiffres année 2015-2016).

⇒ SUD éducation revendique la création d'une médecine de prévention digne de ce nom dans l'Éducation nationale : cela signifie une politique d'embauche, autrement plus volontariste, de médecins en nombre suffisant.

? SUD éducation a posé la question du changement de régime d'imputabilité au service des accidents de services introduite par l'ordonnance 2017-053 du 19 janvier 2017, et la question du non-respect du secret médical par l'administration.

Le ministère déclare être dans l'incapacité de répondre, renvoyant au Directeur Général de Ressources Humaines (DGRH).

Commentaire de SUD éducation

⇒ SUD éducation demande que les circulaires d'application de cette ordonnance soient publiées dans les plus brefs délais et que l'employeur applique ce changement.

⇒ SUD éducation revendique également le réel respect du secret médical par l'administration.

Précarité

? SUD éducation a posé la question de l'annualisation des CUI, jugée illégale par de nombreux tribunaux.

Le ministère déclare n'être pas en mesure d'apporter une réponse, et renvoie également au DGRH.

Commentaire de SUD éducation

⇒ SUD éducation sera reçu courant octobre par la Direction des ressources humaines. Nous ne manquerons de revenir sur ces questions. Nos courriers adressés à de multiples reprises depuis des mois sont restés jusqu'ici sans réponse...

Comme nous l'avions prévu dès la nomination de celui qui a fait appliquer la politique éducative de Sarkozy, le projet de JM Blanquer est à la fois néolibéral et réactionnaire.

Il va encore plus loin dans la volonté de renforcer les pouvoirs des chef-fe-s d'établissement et les hiérarchies, y compris dans le 1er degré. Sa vision des programmes et des méthodes s'inscrit dans une vision réactionnaire de l'école. En multipliant les processus de sélection, l'école d'Emmanuel Macron et de Jean-Michel Blanquer poursuit l'adaptation du service public d'éducation aux besoins du patronat.

Pour SUD éducation, l'heure est à la construction d'un large front de lutte contre cette contre-révolution scolaire qui vient, et défendre une école égalitaire et émancipatrice. Il doit s'inscrire dans le mouvement global de refus des politiques néo-libérales de Macron et de son gouvernement.